



Monsieur l'IA-DASEN de Saône et Loire, Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous voilà donc dans une instance formelle pour pouvoir évoquer ce début d'année, instance paritaire qui, pour la FSU est le socle même du dialogue social. Par courrier intersyndical du 1^{er} septembre 2017 nous sollicitons de votre part la réunion d'un CTSD relatif aux mesures de carte scolaire de la rentrée 2017 et d'une CAPD relative aux derniers ajustements des opérations de mouvement. Vous avez refusé cette demande de l'ensemble des organisations syndicales représentatives arguant que « *Les choix opérés répondent à une volonté d'harmonisation académique et de simplification des démarches pour une meilleure réactivité et un service public plus efficace* ». La FSU constate que la flexibilité est manifestement de saison. D'ailleurs, dans l'absolu, la FSU n'a pas d'opposition de principe à une organisation flexible, ainsi il nous arrive parfois de demander des groupes de travail. Toutefois, Monsieur l'IA-DASEN, lorsque des décisions relatives à l'affectation des personnels et à la répartition des moyens sur le département sont prises, elles doivent se faire dans le cadre légal prévu d'un côté par la note de service n°2016-166 du 9 novembre 2016 et de l'autre côté par la circulaire 2003-104 du 3 juillet 2003. Nous regrettons que ce n'ait pas été le cas début septembre. Vous évoquiez une harmonisation académique, mais qu'en est-il vraiment ? A cette rentrée 2017, les élus du personnel de Côte d'Or ont débattu des dernières mesures de carte scolaire dans le cadre d'un CTSD, et ceux de l'Yonne ont débattu des dernières décisions d'ajustement du mouvement dans une CAPD. Il n'y a pas d'harmonisation académique. Était-ce bien là le réel argument de votre refus ?

Vous évoquiez la flexibilité, nous évoquons donc la sécurité. Ainsi, qu'advient-il des frais de déplacement des élus du personnels ayant siégé aux groupes de travail du 5 septembre ? Nous évoquons également la transparence : les contenus des discussions et décisions exposés lors de ces groupes de travail donneront-ils lieu à compte-rendu ?

Toujours sur la sécurité au travail, la FSU condamne très vivement l'emploi de contractuels pour pallier aux carences d'agents sur le département. Vous mettez, Monsieur l'IA-DASEN, le doigt dans un engrenage qui ne nous convient guère. Le statut de fonctionnaire d'état des enseignants voudrait que ce soient des fonctionnaires ou des fonctionnaires stagiaires que l'on place face aux élèves, et non des personnels précaires. Vous qui êtes particulièrement sourcilleux, et à juste titre, sur la fuite d'élèves vers le privé, comment pensez-vous que les usagers du public perçoivent l'affectation devant leurs enfants de personnels à la formation expéditive, et au contrat sans garantie ? Premier pilote de l'éducation nationale dans ce département, vous portez la responsabilité de garantir notre statut en empêchant les fuites dans le bateau, en empêchant que des élèves ne partent du service public mais également en empêchant que le service public ne se dégrade.

D'ailleurs, celles et ceux qui ont passé le concours, et qui attendent sur la liste complémentaire, ne veulent pas d'une expérience pédagogique rafraîchissante, non, ils veulent intégrer la fonction publique et ils veulent apprendre leur métier. Tout le contraire de ce que leur donneront ces contrats de contractuels. Ce devraient être eux, avec un statut de fonctionnaire stagiaire, à la place des contractuels. Nous ne voulons plus de contractuels dans notre maison.

Parler des enseignants précaires nous amène inéluctablement à parler des autres personnels précaires de l'éducation nationale. Non que notre esprit digresse d'un sujet à un autre, mais parce que la rentrée des personnels concernés a été des plus mauvaises. En cette rentrée 2017, un grand nombre d'emplois aidés ont été retirés du circuit, ou sont sur le point de l'être. La Saône et Loire n'a pas été épargnée. Nous souhaitons Monsieur l'IA-DASEN, que vous fassiez remonter à vos supérieurs que ce choix est néfaste à l'organisation du service, en cela qu'il met en difficulté nos collègues directeurs et directrices

déjà envahies de tâches administratives et logistiques en tous genres que leur temps de décharge actuel permet difficilement, voire très difficilement d'accomplir. Ce choix a également une incidence sociale terrible sur les personnels précaires concernés. Ces personnes se sont investies dans leurs missions, ont appris leur métier d'aide administrative, et sont débarquées, parfois du jour au lendemain, sans autre explication que la suppression de la variable « aide administrative ». L'employeur n'a pas même l'élégance de justifier son choix auprès de l'agent : ce sont généralement les directeurs et directrices qui ont informé les personnels que leurs contrats ne seraient pas renouvelés et assuré le service après-vente. Une tâche de plus pour les directeurs, une. La FSU note en outre l'absence de ces personnels jusque dans le bilan de rentrée qui nous a été transmis.

Personnels précaires encore, beaucoup de celles et ceux qui accompagnent les élèves en situation de handicap bénéficient d'une gestion des ressources humaines catastrophiques. L'institution apprend-elle de ses erreurs ? La FSU constate, une fois de plus, que des personnels bénéficiant d'un CUI-CAE pouvant être renouvelés au-delà des 24 mois et donnant satisfaction dans leur travail n'ont pas été reconduits. Nous souhaitons savoir au nom de quoi l'institution se prive de ces personnels dans un contexte où 196 situations d'accompagnement d'élèves en situation de handicap n'étaient pas réglées courant septembre ? Pourquoi ? Monsieur l'IA-DASEN, la FSU vous demande solennellement s'il y a des directives préfectorales sur l'embauche des personnels en CUI-CAE ?